

# DUNKERQUE ÉOLIEN EN MER

14 SEPTEMBRE > 20 DÉCEMBRE 2020

cndp Commission nationale  
du débat public

CAHIER D'ACTEUR N°8 - OCTOBRE 2020



## FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS DE FRANCE

France Nature Environnement Hauts de France Fédération Régionale de protection de l'environnement est composée de 8500 membres du sud de l'Aisne à Dunkerque.

### Contact

Thierry DEREUX  
Président

France Nature Environnement  
Hauts-de-France

Siège social, 3 rue Camille Guérin -  
59800 LILLE

Siège administratif, 233 rue Éloi  
Morel - 80000 AMIENS

## CAHIER D'ACTEUR

*FNE Hauts-de-France qui développe de nombreuses thématiques dont la préservation des milieux et de la biodiversité, s'est concentrée, au projet éolien en mer en façade de Dunkerque comme ceux du Plan Manche et de Dieppe le Tréport. L'objectif étant d'obtenir l'atteinte des 40% d'EnR à l'horizon 2030. Cet avis a été construit en concertation avec l'ADELE/ADELFA fédérée à FNE Hauts-de-France.*

Le parc éolien sera localisé à environ 10 km au large du littoral Dunkerquois jusqu'à la frontière belge, sur un territoire marin d'environ 50 km<sup>2</sup> et un coût de 1.4 milliard d'euros à la limite du rail Manche composé à priori de 46 éoliennes d'une puissance chacune de 12.5mgw. Il est d'une importance stratégique pour notre littoral en impliquant les entreprises de territoires et les collectivités territoriales. L'organisation et les caractéristiques finales du parc seront définies sous la réserve d'obtention des autorisations et les études techniques réalisées afin de pouvoir retenir les meilleures technologies disponibles au moment de l'entrée en construction du projet et alimentant en électricité environ 1 million d'habitants avec une prévision de mise en service en 2027.

## 1. Implantation du parc éolien

Ce projet s'inscrit dans l'atteinte des objectifs fixés par le Plan Pluriannuel de l'Énergie (PPE) soit 40 % de la production de l'électricité à l'horizon 2030 et FNE demandera comment s'appliquera la politique ERC (Evaluer, Réduire, compenser). Cela soulignera les questions posées au porteur du projet et aussi des raisons de l'abandon du projet de Berck le Touquet.

Aujourd'hui nous attendons des réponses de la part d'EMD (consortium qui porte le projet). Le site dunkerquois s'inscrit dans la carte des vocations du Document Stratégique de Façade (DSF) Manche Est-mer du Nord avec un secteur marin considéré favorable en terme de régularité des vents (80% du temps) ; l'autre avantage pas négligeable demeure le raccordement au réseau de transport RTE facilité par un cheminement au travers des couloirs techniques du Grand Port de Maritime de Dk.

Maintenant en contre point : le projet se trouve sur une surface exiguë limitée par le rail Manche de la zone pouvant accueillir le parc avec un front plus large du côté de la frontière belge, ne facilitant pas son contournement par l'avifaune migratrice.

Le fait que le projet jouxte la frontière belge et surtout une zone de protection des oiseaux en continuité des Bords de Flandre, suppose une concertation poussée avec nos voisins belges ; il convient de rappeler qu'un projet de parc éolien est également envisagé de l'autre côté de la frontière à 50 km des côtes, projet qui en cas de réalisation, créera également des perturbations supplémentaires au niveau de l'avifaune migratrice.

Le parc éolien projeté d'une puissance limitée à 600MW sera bien loin des parcs éoliens prévus dans les pays voisins (à titre d'exemple HORNSEA 2 dans le Yorkshire (1386MW))

Tout cela pour dire que celui de Dunkerque sera

considérée de taille moyenne lors de la mise en œuvre de ce projet. Il faut également prendre en considération le projet d'installation d'une usine de production d'hydrogène vert (H2V) à partir d'électricité d'origine renouvelable en montrant qu'il est possible à Dunkerque avec le parc éolien, d'injecter dans le réseau RTE, l'équivalent de la puissance demandée par H2V 59 même si les dates de mise en œuvre seront décalées (2023 et 2027).

## 2. La dynamique sédimentaire du secteur

### 2.1 - Les Bords de Flandre

Les Bords de Flandre (ensemble comprenant les bords proprement dits, les dunes hydrauliques et les mégarides) où est prévu le projet éolien, sont réputés mobiles tant dans leur déplacement que dans leur niveau ; les niveaux supérieurs constatés plus faibles qu'auparavant font que les effets des houles du large sont de moins en moins atténués avec les conséquences sur le trait de côte.

Leur profil en travers est asymétrique ce qui n'est pas sans poser de problème pour la tenue des câbles qui passent au travers des bords et qui peuvent se retrouver sans un recouvrement suffisant.

Il serait demandé à ce que les différents câbles puissent être « ensouillés » à minimum de 2,50 m de profondeur et rejette toute solution consistant à poser les câbles sur le fond de la mer en les protégeant avec des matériaux autres que le sable en place.

### 2.2 - La zone d'atterrissage à Mardyck

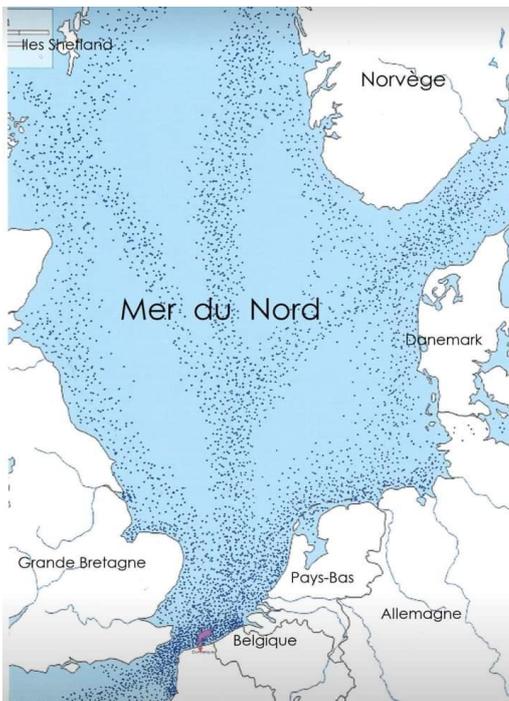
Le secteur côtier au droit de la commune associée de Mardyck fait l'objet d'une attention particulière depuis l'arrivée du gazoduc norvégien. En effet, il s'agit d'une zone d'érosion régulière qui nécessite des opérations de rechargement en sable d'origine marine. Le positionnement (profil en long) des câbles RTE devra en tenir compte.

### 3. Le projet se situe en zone Natura 2000 en mer

Le classement de la zone en «Natura 2000 en mer» (ZPS et ZPC) des Bancs de Flandre conduit à s'intéresser aux espèces à protéger. L'avifaune migratrice sera impactée par le projet en fonction des caractéristiques géométriques des éoliennes et de leur positionnement.

Les analyses portées par le GON, comportement des oiseaux migrateurs la nuit et surtout par mauvais temps au moment où ils descendent vers l'Afrique et la manière dont ils vont affronter les éoliennes : à titre d'exemple cibler les espèces susceptibles de passer au-dessous des pales à l'arrêt ou en fonctionnement à des vitesses restant à préciser).

La possibilité de disposer au niveau de la mer du Nord voire de la Baltique, d'une cartographie en temps réel du déplacement des cohortes les plus importantes d'oiseaux selon les trois flux migratoires bien connus et de mettre momentanément en arrêt les éoliennes au moment de leur franchissement au travers du parc paraît pour FNE Hauts-de-France s'avérer être un engagement minimum du consortium au titre des mesures Eviter Réduire Compenser.



**Figure 1 photo aérienne prise par les radars de suivi des migrations d'oiseaux**

Tous les facteurs susceptibles de perturber le cycle de vie des différentes espèces recensées sont à prendre en compte et surtout leurs effets cumulés avec les impacts des activités autorisées sur la zone Natura 2000 en mer.

Demande également d'une évaluation des impacts sur les espèces non présentes actuellement et susceptibles de migrer sur nos côtes avec le changement climatique à l'horizon 2040 /2050, selon différents scénario.

### 4. Le projet recoupe des zones de frayères et des nourriceries

Le parc se situe dans une zone de frayères, de nourricerie des juvéniles de poissons plats et de crevettes grises; quelle réponses de la part de EMD, sur la ressource halieutique ? Le déficit de connaissances scientifiques sur le secteur devrait pouvoir se combler grâce aux différentes investigations menées.

### 5. L'impact sur les différents usages

#### 5.1 - La pêche professionnelle côtière, locale et responsable.

L'association ADELE met d'ailleurs en avant cet usage parce qu'il subit depuis plusieurs années des difficultés réelles dues à plusieurs facteurs. Cette activité de pêche fraîche, dans les formes où elle se pratique, demeure essentielle pour les habitants de la côte.

Nous réitérons notre demande de maintenir cette activité au travers du parc éolien moyennant des adaptations nécessaires en terme de localisation des bateaux et de sécurité vis à vis de la présence des mats et du poste électrique RTE.

Nous demandons au consortium de bien vouloir prendre en compte les situations météorologiques critiques pour les marins pêcheurs, liées au phénomène parfois brutal de brise de mer avec des difficultés à se localiser vis à vis des obstacles.

Les aménagements envisagés au pied des éoliennes ne doivent pas rendre plus difficile l'exercice de la pêche qu'il n'est actuellement.

## 5.2 - L'impact sur l'activité mytilicole

Il s'agit d'une activité en cours de développement sur laquelle les Dunkerquois fondent beaucoup d'espoir et que nos associations soutiennent depuis sa création.

Deux types d'impact sont possibles :

- L'impact lié au passage d'engins de maintenance des éoliennes à proximité des concessions mytilicoles,
- L'impact chimique lié à la présence éventuelle d'anodes sacrificielles sur les éoliennes.

## 5.3 - L'impact visuel

Des ouvrages éoliens de plus de 200m de hauteur en pointe des pales et à 10 kms de la côte avec de telles caractéristiques envisagées seront visibles de la côte et d'après le consortium 1/3 du temps (études réalisées depuis 1973).

## 5.4 – L'impact sur la mise en œuvre du Plan POLMAR Terre voire Mer

En cas d'une pollution par hydrocarbures provenant d'un dégazage sauvage voire d'une collision entre deux navires au large de Dunkerque, le projet de parc éolien ne devra pas rendre plus difficile la mise en œuvre de moyens sur la mer pour éviter par vent de secteur Nord :

- une pollution se dirigeant vers les estrans sableux constituant notre littoral,
- une contamination des moules sur les concessions de Zuydcoote – Bray-dunes (hydrocarbures plus lourds que l'eau de mer),
- la récupération d'oiseaux éventuellement impactés par la pollution.

## 5.5 - Démantèlement des éoliennes

Si l'enlèvement des superstructures ne devrait poser aucun problème, il n'en sera pas de même pour le monopieu dont le niveau d'arasement pourrait poser problème en cas d'affouillement ultérieur autour de la partie d'ouvrage maintenue.

## 5.6 - Emploi

Il serait utile de préciser les emplois prévus à la fois lors de la construction de ces éoliennes mais aussi lors de leur exploitation, 50 tjs d'après EMD.

FNE Hauts-de-France comme d'ailleurs les fédérations d'associations auxquelles nous sommes liées a toujours considéré l'éolien en mer comme une nécessaire alternative pour notre littoral au tout nucléaire et aux productions d'énergie carbonée.

Malheureusement, à la date d'aujourd'hui :

Un site d'implantation proposé mal placé, bien trop exigu au regard des nouvelles technologies annoncées, pour disposer d'un outil de production à la hauteur de ce que font nos voisins tout en ne portant pas atteinte à l'environnement marin et aux activités existantes (bilan avantages/inconvénients restant à confirmer ), ceci du fait des distances de sécurité à respecter vis à vis des chenaux de navigation empruntés par des transports de matières dangereuses d'une part , des études scientifiques et techniques restant à accomplir pour lever l'ensemble des interrogations et des risques, d'autre part ,

**Malgré tout l'intérêt pour FNE Hauts-de-France d'un tel projet dans le cadre de la production d'Energie Renouvelable, et sans réponses à ce jour sur le comment EMD va « Eviter Réduire et Compenser » les impacts environnementaux soulevés. FNE Hauts-de-France ne peut émettre un avis favorable.**